



Un site internet à caractère érotique me réclame de l'argent

Par **benjamin**, le **19/03/2008** à **09:04**

Bonjour,

Dans la journée d'hier, j'étais "tranquillement" sur un site de tchat (www.tchatche.com) lorsque soudain, j'ai été contacté par une personne me proposant de me rendre sur son site pour voir sa webcam.

Pourtant assez au fait des différentes arnaques, notamment sur internet, ma curiosité l'a emporté sur ma vigilance, d'autant que je me disais que tant que je n'entrais pas mon numéro de carte bleue, on ne pourrait rien me demander.

Je me suis donc rendu sur le site www.mandyfille.com

Les sites de ce genre proposant des photos, vidéos et webcams gratuites étant pour moi tous des arnaques, je ne me suis pas méfié plus que cela étant donné qu'il arrive toujours un moment où l'on se rend compte que l'on va nous demander de payer. La curiosité aidant, je me suis donc inscrit à partir de cette page : <http://webcam.mandy-fille.com/eingang.php> et en cochant donc la case déclarant accepter les conditions générales de vente, la déclaration de protection de vente, ainsi que le droit de révocation. Je n'ai absolument pas vu ce qui pour moi ressemble à une clause abusive, le texte tapé à gauche du formulaire d'inscription.

J'ai donc reçu un email contenant un lien de confirmation d'inscription, sur lequel il fallait cliquer, comme sur de nombreux sites aujourd'hui afin de valider son inscription. Je ne suis resté ensuite pas plus d'une minute ou deux sur le site, cela ne m'intéressant pas vraiment. Cependant, j'ai eu la surprise, quelques heures plus tard, de recevoir par email une facture me demandant de payer 59€.

C'est à ce moment là que j'ai regardé le site avec plus d'attention, découvert le texte sur la gauche ainsi que les différentes conditions.

J'ai ensuite échangé plusieurs emails avec ces gens, mais avant de vous en faire part, pourriez-vous me dire ce que vous pensez de tout cela ?

Pour moi, cela ressemble à une arnaque pure et simple, et je ne crois pas vraiment qu'ils aient le droit de me demander de payer quoique ce soit, ou encore pire, de me poursuivre en justice si je ne paye pas. J'aime à penser que de telles pratiques ne sont sans doute pas possible, malgré leurs menaces car sinon les arnaques seraient bien trop faciles.

Selon eux, j'ai encore 6 jours aujourd'hui pour les payer avant qu'ils engagent des poursuites contre moi.

Merci d'avance pour votre aide, et merci pour ce site, très bien pensé !
Benjamin.

Par **benjamin**, le **20/03/2008** à **17:59**

Un petit "up" vu que le délai qu'ils m'ont laissé a encore diminué d'un jour :(

Par **benjamin**, le **22/03/2008** à **08:51**

Bonjour, quelqu'un pourrait-il m'aider ? Je ne sais pas si je risque vraiment quelque chose et j'aimerais l'avis de spécialistes en matière de droit, merci :)

Par **Ryan**, le **22/03/2008** à **13:01**

Salut Benjamin,

Faites le mort, je suis moi même en train de les calmer à ce moment même.

Votre FAI n'a pas le droit de divulguer vos informations personnelles à quiconque n'en n'ayant pas le droit d'accès.

Soit faites le mort et mettez les comme spam, je suis sur qu'ils vont lâcher l'affaire car c'est de la pure arnaque.

Soit répondez à leurs mails de façon ironique et expliquez leurs que vous avez la ferme intention de les traîner devant les tribunaux à votre tour pour tentative d'extorsion de fonds.

Je ne suis pas un pro en cette matière mais croyez moi, ils m'ont déjà envoyés deux emails et je n'ai pas l'intention de me laissez faire.

Donnez moi de vos news. @ + tard

Par **benjamin**, le **22/03/2008** à **13:41**

Merci beaucoup pour votre réponse !

Je pense que je vais peut être leur envoyer un dernier mail très ironique comme vous dites, puis ensuite bloquer cet expéditeur comme ça, je n'en entendrai plus parler.

Je ne suis pas un expert non plus mais ça sent quand même l'arnaque à plein nez je trouve, du moins la tentative d'arnaque (nuance ^^)

Par **Ryan**, le **22/03/2008** à **14:45**

Je vous ai envoyé un mail sur experatoo.com Benjamin dites moi svp si vous l'avez reçu.

J'ai reçu un autre email venant de leur part, mais comme je vous ai précédemment dit, il ne faut pas se laisser impressionner.

D'autre part, j'ai envoyé un autre email à leur attention et en réponse j'ai eu un postmaster c'est à dire qu'ils utilisent des adresses emails jetables !

Voyez-vous le sérieux d'une soit disant société ?! whahaha...

A + tard

PS: 1) N'ayez pas peur vous ne risquez rien ce sont des voyous rien de plus.
C'est un peu comme le recouvrement de créance, ça fonctionne qu'à l'intimidation.

2) Blindez vous en matière de sécurité antivirus, antispyware, antirootkit, car (vous pirater) c'est tout ce qu'ils peuvent faire contre vous, ils ont votre ip c'est pour cela.

Par **benjamin**, le **22/03/2008** à **15:41**

Non je n'ai rien reçu sur ma messagerie ici désolé Ryan.

Sinon par mail déjà j'avais contesté la facture avec un point précis de leurs conditions générales, et ceux ci m'ont répondu sans tenir compte de ma remarque...

Du coup je leur ai répondu en leur demandant s'ils me lisaient au moins ou s'ils le faisaient exprès. Plus de réponse pendant deux jours...

Par contre ce matin, réception d'un nouveau mail avec la facture.

Je laisse passer le week end, puis je leur envoie un mail pour les intimider à mon tour ^^ puis je les bloque.

Mais quand même c'est une tentative d'arnaque plutôt osée et qui sort de l'ordinaire !

Par **Ryan**, le **22/03/2008** à **17:40**

J'ai également reçu tout à l'heure le même mail que d'habitude avec cette fameuse facture.

Il semblerait qu'ils ne puissent pas prononcer un seul mot de français et que tout cela soit des mails tout prêts à l'usage.

Je peux vous faire parvenir les courriers que je leurs ai balancés si ça peut vous faire marrer.

Je n'ai pas réussi à vous joindre par message privé, si vous le souhaitez joignez moi et laissez moi votre adresse email, je vous enverrais tout.

Egalement, je ne me suis pas trompé, je me suis renseigné et apparemment ces personnes bloquent votre messagerie privé et votre connexion internet, c'est pour cela qu'il vaut mieux avoir une bonne protection antivirus.

Ce qui m'épate c'est de ne jamais avoir vu cela, devoir payer quelque chose à l'aide d'une simple facture. Ni CB, ni chèque rien...

Il doit y avoir du monde à poursuivre en justice pour 59 euros einhhhhhhhhh Mandy?????

Par **gus06**, le **22/03/2008** à **18:17**

Bonjour,

Qu'entendez vous par "ils bloquent votre messagerie privée et votre connexion à internet"? (je suis un novice en ce qui concerne internet). Merci

Par **Ryan**, le **23/03/2008** à **16:18**

Rien, c'est juste que si ils detiennent votre ip... Vu leurs talents de voyous, je pense qu'ils ont plus d'un tour dans leur sac.

Ce que je trouve aussi marrant c'est que sur ce site quand on clique tout en bas, premier bouton de gauche, on peut lire tribunal de grande instance.

Alors un truc que j'aimerais bien savoir, que vient faire le tribunal sur un site à caractère cochon.

lol

Par **benjamin**, le **27/03/2008** à **07:33**

Je viens de vous envoyer un mp Ryan ;)